

086-218601748-20200604-70_D2020-DE Regu le 08/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en session ordinaire, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 11 Pouvoirs: 6 Absents: 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS: PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS: BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Maud BRUNIER

DELIBÉRATION N° 70

RAPPORTEUR: Christine PIAULET

OBJET: MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA CAGC AU 1ER SEPTEMBRE 2020 - ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'ANTENNE DU CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE

Il est rappelé que par délibération du 27 juin 2019, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition de Madeleine RENAUD agent communal, à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault pour l'entretien des locaux de l'antenne du Conservatoire situés dans le Pôle Pablo Neruda à raison de 5h par semaine sur le temps scolaire.

Cette convention arrivant à échéance au 31 août 2020, Il convient de renouveler la mise à disposition de Madeleine RENAUD à raison de 5h par semaine sur le temps scolaire à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault à compter du 1er septembre 2020 pour une durée d'un an.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de Madeleine RENAUD à la CAGC telle que jointe à la présente, à compter du 1er septembre 2020.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

AR PREFECTURE

086-218601748-20200604-70_D2020-DE

Regu le 08/06/2020

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU l'avis favorable du Comité technique du 19 mai 2020,

Considérant l'accord de l'agent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **-décide** de mettre à disposition de la CAGC, Madeleine RENAUD à raison de 5h hebdomadaires sur le temps scolaire, à compter du 1er septembre 2020 pour une durée d'un an ;
- -approuve la convention de mise à disposition telle que jointe à la présente;
- -autorise Mme la Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le